



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	<del>004037</del>
----	-------------------

2 MARS 2023

DIRECTION  
DE LA SEANCE

(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5112

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2061 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	<del>004988</del>
----	-------------------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5113

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2062 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	004989
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

5116

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2063 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	004990
----	--------

2 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

5-MS

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2064 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	004991
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5116

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2065 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	004992
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5116

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2066 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	004993
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

51A

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2067 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	004994
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5118

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2068 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	004995
----	--------

2 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2069 »

### **OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	004996
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et  
CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN,  
M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

516

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2070 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	004997
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5121

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2071 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	004998
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5122

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 2072 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	004999
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5123

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 28 août 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005000
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5123

Substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2040 »

La date :

« 2 janvier 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005001
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5125

Substituer à la date :

« 2040 »

La date :

« 3 janvier 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005002
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5126

Substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2040 »

La date :

« 4 janvier 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	005003
----	--------

2 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5127

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 5 janvier 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	005004
----	--------

2 MARS 2023

## **SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5128

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 6 janvier 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005005
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5120

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 7 janvier 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005006
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5130

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 8 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005007
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5131

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 9 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	005008
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5132

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 10 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005009
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5133

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 11 janvier 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	005010
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5133

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 12 janvier 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005011
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5135

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 13 janvier 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	005012
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5136

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 14 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005013
----	--------

2 MARS 2023

### SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

#### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5137

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 15 janvier 2040 »

#### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005014
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

5138

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 16 janvier 2040 »

OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005013
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5139

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 17 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005016
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5130

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 18 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005017
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5131

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 19 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005018
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5132

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 20 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005019
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5143

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 21 janvier 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005020
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5443

Substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2040 »

La date :

« 22 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005021
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5135

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 23 janvier 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005022
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5146

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 24 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	005023
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

5147

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 25 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023  
(n°s 368, 375, 373)

N°	005024
----	--------

2 MARS 2023

## SOUS-AMENDEMENT N° 2057

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

### ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5138

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 26 janvier 2040 »

### OBJET

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	005025
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5139

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 27 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.



DIRECTION  
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI  
PLFRSS POUR 2023

(n<sup>os</sup> 368, 375, 373)

N°	005026
----	--------

2 MARS 2023

**SOUS-AMENDEMENT N° 2057**

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

C	Défavorable
G	

ARTICLE ADD. APRES L'ARTICLE 7

5150

Substituer à la date :

« 1er janvier 2040 »

La date :

« 28 janvier 2040 »

**OBJET**

Les membre du groupe CRCE, par ce sous-amendement de repli, souhaitent majorer la durée d'extinction des régimes spéciaux en repoussant la suppression de la clause du grand-père.